Réflexions pour l'analyse de la violence verbale

Patrick Charaudeau
Université Sorbonne Paris Nord
CNRS-LCP-CERLIS

Il existe toutes sortes de violences adressées à toutes sortes de personnes. Dans une discipline de corpus, telle que les sciences du langage, l'étude d'une question implique de commencer par une exploration du matériau langagier à partir duquel sera construit le corpus. Il s'agit d'observer ce qui se dit dans les médias, ce qui circule dans les réseaux sociaux, blogs, forums, tweets, etc.[1], et ce qui s'entend dans les conversations, afin de prendre acte de ce que l'on appelle le *discours ordinaire* de la violence.

Puis, comme dans toute activité scientifique, il s'agit d'interroger les termes véhiculés par le langage ordinaire pour en faire des notions ou des concepts[2] qui permettent d'établir des catégories, afin d'éviter les procédés d'essentialisation auxquels se livrent souvent les discours médiatiques et militants. Un titre comme : « Violence contre les femmes et les enfants dans les sociétés modernes » est un énoncé qui globalise une question dont les actes sont de nature différente, et il convient de déconstruire cette question en l'interrogeant sous divers angles pour la reconstruire en objet d'étude et en proposer une analyse. C'est donc à une réflexion sur la façon d'aborder l'analyse de la violence verbale à laquelle on s'attachera dans cet exposé.

1. Ce que dit le discours ordinaire

En parcourant les médias et Internet, on observe la tenue de propos qui portent des jugements dénonçant la violence, dénonciation qui témoigne d'une prise de position. Par exemple, il est écrit que la violence verbale est une violence « perverse », qui s'inscrit dans un rapport de « domination », et qui est utilisée comme « outil de destruction », transformant l'autre en victime :

> « La violence psychologique est une violence quotidienne. Chaque jour, la victime va entendre des injures, des insultes, des menaces, des dénigrements. Chaque jour, elle va s'affaisser un peu plus. Moralement, et physiquement. Que le ton employé soit froid, méprisant et distant, ou encore que ce soit en hurlant, l'agresseur poursuit un but précis : mettre à terre physiquement sa victime, la réduire à néant. Et la victime s'abîme. » [3]

D'abord, on ne voit pas en quoi la violence psychologique serait en soi une violence quotidienne. Elle peut s'exerce de façon quotidienne dans certaines situations entre certaines personnes. Ensuite dire que la victime s'affaisse un peu plus chaque jour et qu'elle s'abîme, c'est faire peu de cas des possibilités de celle-ci de réagir, de se battre, voire de renverser le rapport de force. Foucault dit bien que les « sujets libres » parce

[1] Ici, on ne discute pas la distinction à opérer entre "réseaux sociaux et "médias sociaux".
[2] Ici, on ne discute pas la distinction à opérer entre "notion" et "concept".
[3] Anne-Laure Buffet, « La violence verbale est meurtrière », en ligne, *C'est la vie*, édition FR.

« qu'ils ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place »[4] (p. 1056).

Et puis, en quoi consiste cette violence psychologique et comment elle s'exprime ? Ailleurs, il est précisé qu'elle « concerne surtout les femmes »[5]. N'y a-t-il jamais de violence psychologique exercée contre les hommes comme en témoignent les suicides dans les entreprises, ni contre les enfants comme le dénoncent les associations de défense des enfants maltraités ?

Cependant, il est aussi d'autres propos qui reconnaissent l'ambivalence des mots dits violents, certains emplois pouvant avoir une visée affective :

> « Qui n'a jamais dit "*T'es con-ne !*" à son/sa meilleur(e) ami(e) !? Entre potes, les gros mots peuvent être une marque d'affection, une taquinerie, signifiant seulement "*Tu déconnes là !*", "*Tu me fais rire !*". C'est un langage codé, impersonnel, un signe d'amitié, c'est juste pour rire. Selon le lien entre les personnes, le ton employé et le contexte, les noms d'oiseaux ne visent pas forcément à être blessants. Ils peuvent même être des petits surnoms affectifs ! »[6]

Et dans les conversations, on entend des remarques qui, tantôt, dénotent l'incompréhension du locuteur quant à l'effet injurieux qu'il a produit (« Je ne vois pas ce que ça a d'insultant »), tantôt, justifient l'acte insultant (« Ça, c'est bien envoyé ! », « C'était le seul moyen de lui clouer le bec »), tantôt, le soulignent (« T'as vu comment il le traite ? »). Il convient donc de s'interroger sur le concept même de violence et des façons de l'aborder.

2. De la violence en général. Quelques réflexions

La violence en général, et la violence verbale en particulier ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis Homère, et vraisemblablement avant, l'histoire est ponctuée de ces moments d'irruption, d'explosion, à l'encontre d'autrui. Et les noms dits d'oiseaux ont retenti à toutes les époques, signe de quelque chose d'humain sur lequel on reviendra. La première question est de savoir si le terme de violence peut être considéré comme une notion générique au regard de ce que peut être une agression. Puis s'il faut distinguer violence physique et violence verbale. Enfin, s'il est possible de juger de la force des actes d'insulte.

Violence et agression

En son origine, la violence est liée à la *force physique* exercée contre quelqu'un (*vis, vires*), à la *puissance* et l'*intensité* de l'action (« tempête violente », »mort violente »), et, par extension, à ce qui est *excessif*, exagéré (« C'est un peu violent »). Le terme « agression », qui lui est associé, provient du latin *agressio*, lequel est issu de *gradus* qui signifie : *pas, marche en avant*, puis, sous l'influence du grec militaire, *attaque*, et donc implique un *agresseur* et un *agressé*.

---

[4] Foucault M., *Dits et écrits 1994*, Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, p. 1056.
[5] Voir, en ligne : https://instantpourelles.com/vie-de-couple/violence-psycho-couple. Voir aussi Marie-France Hirigoyen, *Le harcèlement moral*, Pocket, 2006.
[6] Voir, en ligne : *Filsantéjeunes* : <www.filsantejeunes.com>

On voit la différence entre violence et agression. La notion de violence désigne un état global marqué par la force et la puissance de diverses actions, et celui qui subit la violence peut être considéré comme victime ; la notion d'agression désigne un acte concret singulier, une attaque physique ou psychologique ciblée, impliquant un agresseur et un agressé. En témoigne cet extrait d'un texte publié dans les colonnes d'un journal : « La vidéo de l'agression qui a circulé sur les réseaux sociaux est un exemple d'état paroxystique de la violence dans les établissements. » Et un peu plus loin :

> « L'impossibilité de constituer un rang ordonné dans la cour, les cris dans les escaliers, la violence des élèves entre eux, qu'elle soit physique ou verbale, le manque de civilité générale sont des exemples de violence auxquelles le professeur est confronté. Contre la violence de la règle se heurte la résistance des élèves. Il y a donc entrechoquement des violences constitutives du cadre scolaire. »[7]

On posera donc que la différence entre la notion de *violence* et celle d'*agression* n'est pas de générique à spécifique, mais de global à singulier, la première incluant la seconde.

Ne pas confondre violence et rapport de domination.

Il convient aussi de ne pas confondre *violence* et *rapport de domination*.

> « Le harcèlement sexuel est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui peut se produire sur le lieu de travail mais aussi dans d'autres milieux (associatif, sportif, universitaire, dans le cadre de démarches pour louer un appartement, etc.) »[8] déclare le Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

On peut d'abord se demander si le rapport de domination est la cause ou la conséquence de l'acte de violence. Ensuite, on fera remarquer qu'il ne faut pas confondre *rapport de forces* et *rapport de domination*. On posera comme postulat que les relations entre les individus vivant en société s'inscrivent dans des *rapports de forces*, dans la mesure où chaque individu construit son identité avec ou contre une différence, en l'occurrence l'identité de l'autre, ce qui le conduit, soit à rejeter, voire éliminer l'autre de par sa différence, soit à essayer de maîtriser cette différence par des discours de séduction ou de persuasion[9]. Ainsi, les rapports qui s'instaurent entre les individus vivant en société sont tantôt d'échange égalitaire, tantôt d'échange hiérarchique, tantôt de solidarité, ou d'autres types de force. Les rapports de domination, eux, ne sont ni une fatalité ni le fondement des relations sociales. Ils sont en revanche un des moyens de réaliser le rapport de forces correspondant au désir de soumettre, contrôler l'autre, d'obtenir de celui-ci quelque chose contre sa volonté. Et cela peut se faire de diverses façons : par la menace, l'emploi de la force, ou, plus subtilement, par la

---

[7] Mathilde Ferez, « Des policiers à l'école, une solution "poudre aux yeux" », *Le Monde* du 15 novembre 2018.

[8] Voir, en ligne, le site : "Stop-violences-femmes.gouv.fr".

[9] Voir à ce propos notre : « Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière », in Charaudeau P. (dir.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan, Paris, 2009.

séduction et la recherche du consentement de l'autre. La violence n'est pas une finalité en soi. La domination est le résultat d'un certain type de rapport de force, et celui-ci peut inverser le rapport de domination dans une réciprocité de combat, comme le suggère Foucault pour qui les relations de pouvoir « ne sont pas univoques [et] dessinent des foyers d'instabilité dont chacun comporte ses risques de conflit, de luttes et d'inversion au moins transitoire des rapports de forces »[10].

Distinguer violence physique et violence verbale.

Du point de vue d'une analyse discursive, il est nécessaire de distinguer *violence physique* et *violence verbale*.

La violence physique relève d'actes de comportement gestuel qui, par l'emploi de la force, portent un dommage au corps de quelqu'un qui en souffre et devient par là-même *victime*. Celle-ci n'a donc pas à interpréter l'acte en question, elle n'a pas à opiner sur le résultat de cette action, car c'est dans l'instance même de cette action qu'elle devient victime. La violence physique se juge au résultat : un dommage subi par un corps (blessure ou mort), dont la personne devient victime par l'acte même. Ce qui incombe alors au juge est de constater l'état de l'agressé, et de déterminer la responsabilité de l'agresseur. Ce fut le cas du chanteur Bertrand Canta qui fut jugé coupable pour avoir causé la mort de sa maîtresse, Marie Trintignant, suite à une bagarre entre amants.

La violence verbale relève d'un acte de langage qui se manifeste par l'emploi de certains mots, de tournures ou d'expressions, susceptibles de blesser psychologiquement une personne, que celle-ci soit présente ou absente, directement adressée ou en position de tiers. Mais, comme pour tout acte de langage, le sens de l'acte d'agression verbale et son impact dépendent de la situation de communication dans laquelle s'est produit l'acte d'agression, de la nature des interlocuteurs, et de l'interprétation qu'en fait le récepteur. Il peut se faire que la personne visée par cet acte verbal ne se sente ni touchée ni blessée. A la différence de la violence physique qui construit la victime dans l'instance même de l'acte, la violence verbale a besoin, pour sa qualification, de la réaction de quelqu'un d'autre qui ressentira, mesurera, jugera, l'acte langagier qui lui est adressé (ou adressé à un autre) comme blessant, offensant ou indifférent. Cet autre peut même aller jusqu'à disqualifier l'acte d'agression verbale, voire le retourner contre son agresseur en entrant dans un rapport polémique. Si la violence physique peut engendrer un combat de poings, la violence verbale peut donner lieu à un combat de mots.

En tout état de cause, rien ne permet d'affirmer, comme cela est le cas dans certains écrits, que la violence verbale « blesse plus que son équivalent physique, elle est pire que la violence physique parce qu'elle est plus subtile, plus recherchée, plus pénétrante. »[11]. Il faudrait demander aux personnes qui ont eu à subir des agressions physiques et verbales, si les premières (particulièrement dans les cas de viol) sont moins blessantes que les secondes. Aucune statistique ne permet une telle affirmation en regard des cibles que peuvent être les femmes, les enfants, et les employés dans le monde du travail. Mais il est vrai que les disputes entre hommes, entre femmes ou entre hommes et femmes, peuvent s'accompagner de qualificatifs qui n'appartiennent pas à la catégorie des insultes et injures, et qui pourtant sont tout aussi blessants. Autrement dit,

---

[10] Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1975, p. 35.

[11] Voir, Roula Nasr, *Les violences conjugales : étude comparative entre Liban, France et Canada*, en ligne : theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php ?id=lyon2. 2009.nasr

la violence verbale fonctionne dans un rapport d'altérité, entre un *Je* agresseur — volontaire ou non, conscient ou non — et une *cible*, possible victime, selon son mode de réaction. Dans les rapports de force exprimés par le langage, l'autre n'est victime que si il, ou elle, se considère victime. Les individus, homme ou femme, agressés verbalement, ne sont pas destinés, par avance, à se considérer victimes. La violence physique provoque des dommages au corps (et par voie de conséquence à l'esprit), la violence verbale à l'esprit[12]. Il y a aussi des situations de vie qui sont considérées de fait comme une violence, sans que l'on puisse parler d'un acte d'agression volontaire, et qui cause des dommages tant psychologiques que physiques. Ce sont les catastrophes naturelles, mais aussi les situations sociales de précarité, de pauvreté dues à une certaine politique économique et entrepreneuriale : les Gilets jaunes qui disent subir la violence de la politique du gouvernement en ce que celle-ci ne tient pas compte de leur existence, les méprise, atteint leur dignité, et rend leur vie quotidienne insupportable par manque de pouvoir d'achat. Voulant justifier les moments violents de leur mouvement, certains déclarent : « La guillotine, c'est violent d'accord, mais cela répond à la violence qu'on nous oppose »[13].

Quant à qualifier de « séduction perverse »[14] la violence verbale, cela pose problème. D'abord parce que la notion de *perversité* est elle-même objet de diverses définitions et de discussion tant dans le domaine psychiatrique que juridique. Si la perversion est, entre autres choses, une conduite amorale déviante par rapport à un but affiché pour en viser un autre, dans l'ambiguïté, toute parole de séduction n'est pas nécessairement perverse. Elle s'affiche clairement comme parole de séduction. Ensuite, parce que l'acte de violence verbale peut être occasionnel sans que cela dénote une pathologie de la part de celui qui commet cet acte.

Enfin, il faut considérer que dans la mesure où un tel acte d'agression verbale vise à satisfaire un état d'insatisfaction de la part de son auteur en cherchant à blesser autrui, il ne concerne pas seulement les femmes, les hommes pouvant également être la cible de ces actes. Des critiques virulentes peuvent être perçues comme des stigmatisations violentes. Didier Deschamps, le sélectionneur de l'équipe de France de football, témoigne dans une interview, à propos des critiques qui s'étaient faites entendre à son endroit : « Aujourd'hui, on doit composer avec une escalade d'agressivité verbale. Certains sont capables de dire tout et son contraire en vingt-quatre heures. »[15] Il faut dire aussi que le mot « raciste » avait été tagué sur sa maison. Pour autant, il n'est pas question de nier que les agressions verbales puissent provoquer des souffrances psychologiques[16]. Les mots ne sont pas innocents. S'ils ne tuent pas, ils peuvent blesser à mort[17].

---

[12] Mais le corps peut s'en ressentir par le phénomène de somatisation.

[13] Voir *Le Monde* du 9-10 décembre 2018.

[14] Voir, en ligne : « La violence verbale et psychologique dans le couple », et Marie-France Hirigoyen, « De la peur à la soumission », *Érès-Empan*, 2009/1 n°73, p. 24-30.

[15] *Le Monde*, du 6 décembre 2018.

[16] A ce propos, il n'y a pas lieu de faire une distinction ou une assimilation entre violence verbale et violence psychologique, comme le disent certains blogs de conseils (voir Site : "Violence que faire »). Le psychologique n'est pas un acte de violence, il est un état, conséquence de la violence verbale.

[17] Et les victimes de ces agressions verbales auraient tort de ne pas se croire légitime à les dénoncer. Voir à ce propos Anne-Laure Buffet, *Victimes de violences psychologiques : De la résistance à la reconstruction*, Le passeur, 2016.

3. Les mots et les notions

Quand on parcourt les écrits employant les mots *insulte, injure, outrage, offense, diffamation, blasphème, invective*, on constate qu'il n'est pas toujours facile de les distinguer sémantiquement. Certains, les emploient de façon plus ou moins équivalente, d'autres tentent d'opérer des distinctions[18]. Les dictionnaires, pour leur part, les définissent souvent les uns par les autres ou en les renvoyant les uns aux autres. Quant au droit, il suffit de consulter la jurisprudence[19] pour constater la difficulté à faire le départ entre *insulte, outrage, diffamation, dénonciation calomnieuse, menaces, bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, outrage aux bonnes mœurs*. On ne traitera pas ici de cet aspect juridique bien délicat au regard du droit.

Dans un petit opuscule consacré à l'insulte[20], Laurence Rosier balaye bien les différentes définitions et cas d'insultes, avec de nombreux exemples pris dans des époques et des situations différentes, montrant que l'effet d'insulte est bien une question de situation de communication. Mais bien des questions restent en suspens, et l'on peut tenter d'apporter quelques clarifications sur les champs sémantiques de ces mots, et proposer des traits pertinents de distinction entre ce que l'on considérera être des notions.

Insulte > insulter ; injure > injurier ; juron > jurer

L'*insulte*, qui dès son origine latine (*insult, insultus*) comprend les sens de *soulèvement*, *sédition,* et le verbe *insulter* celui d'*attaque,* a fini par prendre le sens d'*attaque verbale* à l'endroit d'une personne[21]. Elle est donc par définition orientée vers une cible, laquelle est qualifiée de façon dénigrante, l'expression matrice étant : « espèce de… » ou « sale… ». Le verbe *insulter* désigne alors l'acte par lequel un sujet parlant attaque verbalement autrui, celui-ci pouvant être l'interlocuteur ou un tiers.

L'*injure* s'apparente au *juron* mais s'en distingue. Celui-ci résulte en son origine de l'acte de jurer qui signifiait « prêter serment », puis « en appeler à une autorité sacrée », correspondant à un *Tiers symbolique sacré* (Dieu), pour affirmer le vrai : « Je jure que c'est vrai, Dieu m'en est témoin ». Puis il a dérivé parallèlement vers une invocation sacrilège, d'abord avec des noms sacrés (« Nom de Dieu »), puis, dans un contexte laïcisé, des mots plus ou moins scatologique (« Merde »). Le juron ne s'adresse donc pas directement à l'interlocuteur. Les « Merde ! », « Nom de Dieu ! », « Putain, con ! », « ¡ Coño ! » en espagnol, procèdent d'un acte pulsionnel de libération de la colère (ou autre sentiment) du sujet parlant, acte qui ne renvoie qu'au sujet lui-même, au point de qualifier son *ethos* de grossier, vulgaire, indécent.

L'*injure* et *injurier*, en revanche, constituent un acte de profération d'une imprécation à l'adresse d'autrui. C'est bien un acte de langage qui s'adresse à une

---

[18] Voir Maxime Chastaing, « La psychologie des jurons », *Journal de Psychologie morale et politique*, n°3-4, 1976, p. 443-468, et, en collaboration avec Hervé Abdi, « Psychologie des injures », *Journal de Psychologie morale et politique*, n°1, 1980, p. 31-62.

[19] Voir Eric Beaumatin, « Le trait "privé"/"public" en matière d'injure et de délits connexes : Remarques linguistiques sur une distinction du droit français », in Desmons E., Paveau M-A., *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.74

[20] Rosier L., *Petit traité de l'insulte*, Loverval, Ed. Labor, 2006.

[21] *Dictionnaire historique de la langue française*, 1994.

personne, présente ou absente, de façon directe ou indirecte, censé toucher quelque chose qui en elle relève de sa dignité ou de son intégrité morale[22]. "Insulte" et "injure" sont souvent employés de façon équivalente et alternative : « on fait injure à quelqu'un », « on injurie quelqu'un », comme « on insulte quelqu'un ». Cependant, on peut y voir une légère différence, dans la mesure où l'insulte prendrait davantage comme cible des personnes dans une de leurs particularités psychologiques, l'injure touchant plutôt l'appartenance de la personne à un groupe ethnique, religieux, sexué (injure raciste, injure antisémite, injure sexiste). Mais la distinction est rarement marquée.

La question reste de savoir si le *juron* peut produire un effet de violence sur l'interlocuteur. Une exclamation comme : « Merde, alors ! Tu aurais pu te taire ! » révèle certes l'indignation de celui qui la profère, mais elle aura aussi l'effet d'une accusation à l'endroit de l'interlocuteur, accusation renforcée par le juron apparemment non adressé.

Outrage > outrager ; Offense > offenser ; diffamation > diffamer ; blasphème > blasphémer

L'outrage qui procède d'*outre*, lui-même du latin *ultra*, signifiant *ce qui va au-delà*, *passe la limite*, a pris le sens au Moyen Âge, dans les romans de chevalerie, de *ce qui porte atteinte à l'honneur*, parce que cela va au-delà des codes ayant une valeur symbolique. Et donc, par extension, en allant au-delà de la personne, ce qui touche un titre, une fonction, un comportement ou un objet possédant une valeur symbolique : « outrage au Chef de l'État, outrage à magistrat, outrage aux bonne mœurs ». *Faire outrage* est donc l'acte par lequel on porte atteinte à une symbolique à travers une personne, un groupe ou un objet qui en sont porteurs : outrage au drapeau, à l'hymne national[23], acte qui peut être réprimé par la loi. L'*outrage* est d'un emploi spécifique.

L'offense est proche de l'outrage, parce que, par exemple, il existe juridiquement un délit d'offense au Président de la République[24]. Mais il s'en distingue par un emploi plus extensif. Dans son étymologie, il signifie, de façon générale, ce qui « heurte », « choque » l'autre, lui « porte atteinte » en quelque manière. Et bien que, dès les premiers textes, il prenne le sens moderne de « blesser quelqu'un dans son honneur »[25], il s'emploi avec un sens près de l'insulte : « Vous lui faites offense !» comme : « C'est une insulte ! », le terme « honneur » ayant perdu la force qu'il avait à l'époque classique. Dès lors, le verbe *offenser* désignera l'acte qui porte atteinte à la dignité d'autrui en quelque aspect de sa personne. Mais si « Vous m'offensez » s'emploie souvent de façon équivalente à « Vous m'insultez », on ne perdra pas de vue que juridiquement il est associé à *outrage*.

La Diffamation et *diffamer* en leur origine latine signifient divulguer en mauvaise part. La *fama* est le bruit, la rumeur puis la réputation et le préfixe *dis-* en inverse le sens de façon négative. Ce qui fait que la diffamation est la mauvaise réputation que l'on

---

[22] Robert Edouard a répertorié des injures et jurons dans son *Dictionnaire des injures*, Paris, Tchou, 1973, en proposant un mode d'emploi (« manuel du savoir injurier »).

[23] Ce pourquoi Gainsbourg fut poursuivi lorsqu'il chanta *La Marseillaise etcétéra.*

[24] Voir Beaumatin E., « Le trait "privé"/"public" en matière d'injure et de délits connexes : Remarques linguistiques sur une distinction du droit français », in Desmons E., Paveau M-A., *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.76.

[25] *Dictionnaire historique de la langue française*, *op.cit.*

divulgue d'une personne, et diffamer, c'est porte atteinte à sa réputation. La *calomnie* est du même ordre, mais avec la précision que « l'accusation verbale est mensongère »[26]. Diffamer est parfois employé alternativement avec outrager, mais la force de l'attaque symbolique en est moindre. C'est pourquoi seul diffamer est retenu dans certaines législations (en France), et non point blasphémer qui porte sur le sacré.

Le Blasphème est dans cette même ligne sémantique, car, comme le juron, il prend pour cible une puissance supérieure sacrée. *Blasphémer,* ou prononcer un blasphème, c'est rendre Dieu coupable ou aller contre sa volonté. On voit la différence avec la diffamation car celle-ci est susceptible de concerner toute personne ou un groupe d'humains, alors que le blasphème est réservé au domaine religieux. Pour l'acte de blasphémer, la cible est toujours une puissance divine, sacrée, et c'est en tant que celle-ci est objet d'adoration sacrée par un groupe social que l'acte rejaillit sur les membres de celui-ci. Certains pays ont inclus le blasphème dans le code pénal comme délit ; ce n'est pas le cas de la France[27].

Il existe aussi, en français, l'*invective* qui, de par son origine, contient deux sens : celui de « discours violent » (latin *invectivae orationes*), celui (dérivé de *invectus*) de « s'emporter contre ». Ce qui fait que le verbe *invectiver,* qui en est issu, est surtout employé de façon intransitive, l'emploi transitif (« invectiver quelqu'un ») étant considéré fautif bien qu'il soit entré dans l'usage courant[28]. L'invective est surtout employée dans les débats littéraires, philosophiques, et entre intellectuels, ce qui laisse entendre qu'existent de forts dissensus allant jusqu'à attaquer le partenaire de la discussion, considéré comme un adversaire, par des attaques *ad personam*, transformant ces débats en polémique[29]. Ainsi de ces moments de polémique dans cette controverse entre deux spécialistes de l'Islam, l'un reprochant à l'autre « son arrogance intellectuelle », alors qu'il est « (…) ignorant de la réalité sociale », l'autre traitant le premier de « Rastignac professionnel de très haut niveau ». Mais, hors de ces domaines d'échange, qui peuvent être parfois violents par le biais de pamphlets, l'invective, lors de conversations ou de discussions entre « gens ordinaires », ne renferme pas la force des autres termes ci-dessus définis.

On ne sait quel terme retenir comme mot générique qui signalerait une agression verbale quelle qu'en soit sa nature. *Outrage, blasphème* et *diffamation* sont trop spécifiques. On pourrait retenir *offense* (« faire offense à quelqu'un »), s'il n'était également retenu par la jurisprudence comme outrage à la personne d'un chef d'État. En outre ces termes sont jugés par rapport au caractère symbolique de la personne (le prophète) ou de l'objet (le drapeau national) pris pour cible. En revanche, *insulte* et *injure* — qui peuvent être également employés dans ces mêmes contextes — n'ont pas besoin de ces caractéristiques ; ils s'inscrivent dans un acte de qualification performative comme résultat de l'acte même d'*insulter* ou d'*injurier*. Ces termes pourraient avoir statut de notions génériques, malgré leur légère différence, d'autant que ce sont les plus employés dans l'usage, au point qu'ils se substituent souvent aux autres. Dans ce texte, on emploiera alternativement *insulte, injure et offense*.

---

[26] Voir *Le Petit Robert*, édition 2009.
[27] En revanche, il est inscrit dans le code pénal espagnol.
[28] *Dictionnaire historique*, *op. cit*.
[29] Voir à ce propos la distinction entre controverse et polémique dans notre *Le Débat public. Entre controverse et polémique*, Lambert-Lucas, Limoges, 2017.

4. Les mots offensants qui n'offensent pas, et les mots qui offensent sans le dire

La violence verbale peut se manifester par des cris, des éclats de voix et des mots employés dans des tonalités diverses (des plus suaves aux plus criardes). Mais ici trois questions se posent : (i) les mots qu'on emploie pour offenser, sont-ils violents en soi ? (ii) La violence verbale ne s'exprime-t-elle qu'à travers des mots violents ? (iii) Peut-on déterminer la force de violence des mots ?

Les mots dits violents ne sont pas toujours insultants

Des mots qui sont répertoriés comme grossiers[30] ne deviennent violents qu'à travers leur emploi : « merde, salaud, nègre, putain, bâtard » sont des noms ou des qualificatifs qui désignent des personnes ou des caractéristiques qui leur sont propres, selon une polarisation positive ou négative, mais ils n'ont pas nécessairement un effet insultant. C'est lorsqu'ils s'appliquent à des personnes dans une intention de stigmatisation, qu'ils le deviennent. Bien sûr, certains d'entre eux sont nés dans le mouvement même de la stigmatisation adressée, souvent précédés de l'expression essentialisante « espèce de… (bougnoule, nègre, con, salope) ! ». Mais, en tout état de cause, c'est toujours par leur emploi que peut être jugé leur valeur offensante ou affective.

En effet, on connaît *a contrario* les : « Ah, mon salaud, il y a longtemps qu'on ne s'est vu ! » lancé à un ami cher ; « Viens, ici, sale petite frimousse ! » adressé par une mère à son enfant barbouillé de chocolat ; « Écoute, petite crapule » lancé avec un sourire par un adulte à un jeune ; « Putains, con ! » récurrents dans le langage du Sud-ouest de la France. Et l'on connaît la chanson, *La ronde des jurons*, chantée et revendiquée avec attendrissement par Brassens. Des mêmes mots prononcés par le Capitaine Haddock ou Brassens ne seront pas considérés comme injurieux.

Cependant, il est vrai que certains de ces mots se prêtent plus que d'autres à ce changement de polarité, prédisposition qui dépend d'ailleurs des groupes sociaux et des générations. Par exemple, certains groupes de jeunes de notre époque peuvent se traiter de « bâtard », comme marque d'amitié, alors que ce qualificatif attribué à une personne est très humiliant. En revanche, on n'entendra pas employer le terme « pédé » avec cette même intention. Il y a des mots qui gardent, en soi, une forte charge sémantique négative empêchant de les employer avec un effet positif : "connard", "connasse", "enculé", "poufiasse" sont difficilement transposables…

On n'insulte pas seulement avec des mots grossiers et violents

On constate en effet que des mots, apparemment *neutres* du point de vue de leur valence sémantique, peuvent être employés dans des contextes qui leur font exprimer menace, accusation, dénigrement ou humiliation. Ils peuvent donc acquérir en contexte un effet violent. Dire à quelqu'un : « Tu ne changeras pas, tu seras toujours pareil ! », ou « Tu n'as pas les yeux en face des trous ! », ou « Vous ne savez que répéter toujours la même chose ! », ou « Vous manquez de tenue ! », ou encore « C'est une traitrise, c'est un vol ! », peuvent être tout aussi humiliant que « Connard ! », « Sale con ! » ou « Salope ! ». Les réseaux sociaux plein de témoignages de personnes qui se disent atteintes dans *l'estime de soi*, par des phrases apparemment anodines, comme : « T'es

[30] Voir à ce propos : Guiraud P., *Les gros mots*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1975.

bonne à rien ! » ; « Tu t'es vue avec cet accoutrement ? » ; « C'est de votre faute, vous ne savez pas tenir votre classe ! » ; « On se demande pourquoi vous avez été mise à ce poste ». De même vis-à-vis des enfants, avec des réflexions du genre : « Comment ai-je pu faire un enfant comme toi ? » ; « T'as toujours été plus lent que ta sœur » ; « Tu es impossible ! Si j'avais su j'aurais pas fait d'enfant »[31]

Il en est de ces façons de dire comme de la politesse : elles ne se manifestent pas seulement quand on emploie des mots codés. De même que le mot « bonjour » ne suffit pas pour se montrer poli[32], l'emploi d'un mot grossier ou insultant n'est pas le seul moyen de se montrer violent, puisque selon le contexte et la situation de communication, ces mots peuvent avoir un effet affectif. *A contrario*, « Tu es bien comme toutes les femmes » est tout aussi humiliant sans emploi de mots violents. Et le simple emploi d'un mot désignant une catégorie sociale peut être dénigrant si l'on fait allusion au sens stéréotypé qu'il véhicule pour certaines personnes : il suffit de dire : « Ça, c'est bien un prof, un intellectuel, un politique, un flic, un paysan, un bourgeois, un commerçant » pour comprendre que le mot est doté d'une connotation négative.

De même, on connaît la liste des mots qui, passant au féminin, deviennent insultants : une "professionnelle", une "entraineuse", une "femme publique", une "femme facile". Mais, une fois de plus, pour juger de leur effet violent ou insultant, il faut prendre en considération le contexte d'emploi, au point que ces mêmes mots, au féminin, peuvent être encore plus insultants s'ils sont attribués à une personne de sexe masculin.

Comment évaluer la force de violence des mots ?

On ne peut accorder *a priori* un degré de violence aux mots, car, une fois de plus, la force des mots dépend pour leur effet des contextes d'emploi et de qui les reçoit. Parfois, ce sont les mots qui accompagnent un mot dit insultant qui accordent plus ou moins de force à celui-ci : « Sale crétin ! » et « Espèce de crétin !» seront plus violents que le simple « Crétin ! ». Le premier (« sale ») oriente dès le départ le qualificatif insultant vers un pôle négatif. Le second (« espèce de ») indique que la qualification insultante attribuée à l'interlocuteur est présentée de façon essentialisante. Procédé de généralisation qui tend à classer la personne ciblée dans une catégorie dont elle ne pourrait se départir, comme s'il était dit : « Cela va de soi », « Il n'y a pas de salut possible ». Pour Roland Barthes : « (…) la vraie violence, c'est celle du *cela-va-de-soi* : ce qui est évident est violent, même si cette évidence est représentée doucement, libéralement, démocratiquement ; (…) le "naturel" est en somme *le dernier des outrages*. »[33]

Parfois, c'est celui qui reçoit l'insulte qui juge de sa force. Ainsi de cet ami qui me déclare accepter qu'on le traite de « Con ! », de « Gros con ! », de « Sale con ! », mais

---

[31] Voir "Violence verbale : ces phrases qui peuvent marquer à jamais vos enfants", en ligne *http://www.europe1.fr/*.

[32] Voir à ce propos, notre « Problemas teóricos y metodológicos en los estudios de la oralidad aplicados a la cortesía : aspectos lingüísticos, pragmáticos y discursivos », in Escamilla J. y Granfield H. (ed.) *Miradas multidisciplinares a los fenómenos de cortesía y descortesía en el mundo hispánico*, Programa EDICE, Barranquilla, Universidad del Atlántico, 2012, p.13-32, et « Étude de la politesse, entre communication et culture », in Cozma A-M., Bellachhab A., Pescheux M. (dir.), *Du sens à la signification. De la signification aux sens. Mélanges offerts à Olga Galatanu*, Bruxelles, 2014, pp. 137-154.

[33] *Roland Barthes par roland barthes*, Seuil, 1975, p.88.

ne supporte pas qu'on le traite de « Petit con ! » qu'il juge exprimer le summum du mépris. Cependant, un père peut traiter son fils de « petit con » sans que cela soit ressenti comme humiliant par ce dernier, encore que cela dépendra de la relation qu'entretiennent père et fils. En revanche, l'inverse, un fils traitant son père de « petit con » sera difficilement perçu comme amical. Cependant, on a entendu des enfants (garçons et filles) traiter leur mère de « maman casse-couilles », avec attendrissement. Autre exemple, celui de la magistrate, Françoise Martres, auditionnée par la 17° chambre du tribunal correctionnel de Paris, à propos de l'affaire dite du « Mur des cons », lorsqu'elle était présidente d'un syndicat de magistrats, qui déclare pour se défendre : « (…) ce n'est pas l'ignominie dont on nous parle tout le temps. Et "con", ce n'est pas non plus l'injure suprême. »[34]

On voit qu'il est difficile de se prononcer sur le degré de violence des différentes expressions jugées injurieuses, car c'est tout un ensemble des conditions de production de l'acte de langage qui, comme dans toute analyse de discours, doit être pris en compte pour juger de la violence verbale. Insulte, injure, moquerie, sarcasme, ironie, mais aussi critique, réfutation et reproche, peuvent être considérés, et reçus, selon la situation et l'identité des locuteurs, comme un acte d'impolitesse ou d'incivilité, comme un argument *ad personam* visant à disqualifier un adversaire dans un jeu polémique ritualisé, fréquent dans les échanges politiques, ou bien comme une humiliation, voire une diffamation. Tout dépendra de savoir si ces modes d'expression sont perçus par l'interlocuteur comme une attaque contre sa personne, son rôle social ou son groupe ethnique.

Ce sont ces conditions que l'on va maintenant s'attacher à décrire : conditions relatives à la situation interactionnelle de l'échange ; conditions relatives à l'enjeu de l'échange en termes contractuelles ; conditions relatives à la composante culturelle.

5. Les conditions de production et le cadre d'étude

La violence verbale est un acte de langage et, comme tout acte de langage, celui-ci dépend pour sa signification : de la *situation de communication* dans laquelle échangent les interlocuteurs, ce qui implique de connaître leur identité, l'enjeu de leur échange et les circonstances matérielles, ce que j'ai appelé un *contrat de communication* ; de la façon dont il est *mis en scène*, autrement dit de la situation d'énonciation ; de la *valeur sociale des mots et formules* qu'invente la société et qu'elle se donne en partage. Ce qui nous rappelle que tout échange langagier doit être interprété en fonction des caractéristiques socioculturelles du groupe auquel appartiennent les partenaires de l'échange. Ce qui nous indique, concernant la violence verbale, que ce ne sont pas seulement les mots qui en témoignent, et que c'est la totalité de l'acte de langage, dans l'ensemble de ses conditions de production, qui doit être prise en considération pour l'analyse de sa signification, et donc dont le seul responsable est le sujet parlant.

En prenant en considération ces conditions de production, on constate, à l'observation des emplois d'actes de langage repérés comme violents, qu'ils peuvent être employés dans différentes situations d'échange. Ces actes ne sont donc pas attachés à un contrat de communication particulier et relève plutôt de *stratégies discursives*. Il n'y a pas de situations qui appellent, par convention, des injures. Leur emploi résulte toujours du choix individuel (calculé ou spontané) du sujet parlant. Emplois toujours adressés à un

[34] *Le Monde*, du 6 décembre 2018.

autre, et qui, d'une façon ou d'une autre, touchent l'identité (psychologique, sociale, morale) de la personne ou du groupe cible dans sa dignité ou son intégrité. Il s'agit en l'occurrence de *stratégies de captation* qui visent à toucher l'émotion de l'interlocuteur de façon positive ou négative — dans ce cas négative — à des fins de possession ou de maîtrise de l'interlocuteur.

L'acte injurieux ou insultant se joue à trois, entre un locuteur qui injurie, l'interlocuteur qui en est témoin, et la cible qui est injuriée. Parfois, interlocuteur et cible coïncident, ce qui est de conséquence pour juger de la violence verbale. De plus, les paroles n'ont pas la même teneur selon qu'elles sont énoncées dans un rapport interpersonnel entre deux individus, autrement dit dans un espace privé, ou qu'elles sont proférées à l'adresse d'un ensemble de destinataires présents ou absents, autrement dit dans un espace public.

De plus, on le sait, il n'y a pas symétrie entre le sens intentionnel du *Je* sujet parlant et le sens interprété par le *Tu* interlocuteur, ce dernier construisant du sens, à partir de ce qui est dit, en fonction de ses propres références. L*'effet visé* par le *Je* ne correspond pas nécessairement à l*'effet produit* par le *Tu*. La signification d'un acte de langage est le résultat d'une *coconstruction* qui s'opère entre ces deux visées. Et pour ce qui nous concerne ici, c'est bien l'interlocuteur qui décide, à travers sa réaction en situation de communication, si l'acte de langage qui lui est adressé, ou visant un tiers, est un acte verbal violent ou non. Traiter quelqu'un de « salaud » n'est pas à priori dénigrant malgré la valeur sociale du mot. Tout dépend de qui l'emploi à l'adresse de qui, dans quelles circonstances, puisqu'il peut relever, comme on l'a vu, d'un traitement affectif.

La nature identitaire des sujets en présence

Les composantes de la nature de l'identité des sujets

Pour déterminer la nature identitaire des sujets impliqués dans un acte de violence verbale, doivent être interrogés :

- Le *statut social* en rapport avec le droit à la prise de parole, ce qui détermine le type de relation d'égalité, de hiérarchie ou de différence qui s'instaure entre les participants à l'échange. Cela peut se produire dans la relation qui s'établit entre parents et enfants, employeur et employé, professeur et élève, et toute position d'autorité vis-à-vis d'un subalterne. Ainsi, le fameux « Casse-toi, pauv con ! », adressé par Nicolas Sarkozy à une personne qui avait refusé sa poignée de main en lui déclarant : « Ah non, touche-moi pas ! Tu me salis ! », doit être interprété en tenant compte des statuts de président de la République, pour l'un, de simple citoyen, pour l'autre, dans les circonstances de sa visite officielle au *Salon de l'agriculture*, le 23 février 2008. On voit bien que si le rapport avait été inversé, il aurait pu être question d'outrage à la fonction de Président de la République, et non point à la simple personne.

- L*'identité sexuelle*, selon qu'il s'agit d'un échange entre hommes, entre un homme qui s'adresse à une femme, une femme qui s'adresse à un homme. Est-ce que, pour un homme, traiter une femme de « Salope ! » ou de « Conne ! », est plus ou moins insultant que « Salaud ! » ou « Con! » lancé par une femme à un homme ? Et cela doit être considéré en relation avec la façon dont ces identités sont reconnues et appréciées dans chaque société, ce qui amène à prendre en compte les représentations sociales et les stéréotypes qui circulent dans les groupes sociaux selon leur culture.

- La *classe d'âge* mettant en relation un adulte s'adressant à un enfant, un enfant à un adulte, un vieux à un jeune, un jeune à un vieux. Qu'est-ce qui est plus offensant, un jeune disant à une personne âgée : « Vieux pépère, va au cimetière », ou une personne âgée traitant un jeune de « Petit con ! » ?

- L'*identité nationale et/ou ethnique* qui se trouve mise à mal par des stéréotypes caricaturant certaines particularités des groupes nationaux ou ethniques à l'aide de mots métaphores tels que *rital* pour les Italiens, *rosbif* pour les Anglais, *boche* pour les Allemands, *bougnoul* pour les Arabes, *youpins* pour les Juifs. Ces mots sont porteurs de dénigrement et marquent un rapport de supérieur à inférieur qui fait rire l'assistance lorsqu'elle partage la même identité que le locuteur, établissant une connivence de dénigrement avec celui-ci. En revanche, leur emploi est insultant lorsqu'ils sont adressés directement à l'intéressé, surtout, comme on l'a vu, précédé de « espèce de » qui dit « Tu es bien comme tous ceux de ton appartenance » (de ta race, de ton sexe, de ton âge, etc.). Il s'agit là de ce que certains nomment « le procédé de spécificité »[35], fondement de l'injure raciste : « La puissance de l'injure provient du fait qu'elle prétend rendre compte de la *spécificité* de l'autre »[36].

- L'*identité psychologique* (ce que communément on appelle le tempérament), ou l'état dans lequel se trouvent les interlocuteurs, et ce en relation avec les autres identités ci-dessus décrites : un manque de contrôle de soi qui fait réagir certains locuteurs de façon vive pour un oui ou un non ; une prédisposition à répliquer de façon sarcastique ou vertement à son tour, renversant ainsi le rapport de force, à moins que locuteur et interlocuteur s'entendent pour faire de l'humour. Et il peut également se faire que l'interlocuteur ciblé considère que l'insulte ne l'atteint pas, selon les expressions consacrées : « Ça glisse ! », « La bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe ».

On se souviendra de la passe d'armes entre Ségolène Royale et Nicolas Sarkozy, lors du débat présidentiel de 2007 : la candidate exprima son indignation en réaction aux propos tenus par son rival, et celui-ci lui lança : « Vous vous énervez ! », faisant remarquer que se mettre en colère dénote un manque de contrôle de soi et que dans ces conditions on ne peut prétendre diriger un pays. Elle répliqua alors : « Pas du tout. Je suis en colère et il y a des colères parfaitement saines. »

La nature du rapport interlocutif

Toutes ces identités se combinent entre elles, influent l'une sur l'autre et sur la valeur du mot employés. Encore faut-il observer dans quelle situation d'échange elles s'insèrent, avec les mots qu'elles portent, particulièrement le *mode d'adresse* du locuteur (*Je*) vers l'interlocuteur (*Tu*), en tenant compte de qui est la *cible* de l'insulte et si celle-ci est visée par une adresse directe ou indirecte, dans le rapport triangulaire, *Je-locuteur*, *Tu-interlocuteur*, *Il-tiers*. Plusieurs modes d'adresse peuvent se présenter :

- *Directement adressé au Tu-cible*, avec mots *disqualifiants* ou *offensants*

Le *Tu*-cible se trouve apostrophé. Ce peut être un individu (« Espèce de salaud ! », « Sale con que tu es ! »), ou un groupe (« Bande de terroristes », « Bande de connards ! »). La force de l'offense dépendra de l'identité des sujets en présence et de

[35] Largueche É., *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris PUF, 1983, p.69 et sq. Lire également : *L'injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan, 1993.
[36] Nancy Huston, *Dire et interdire*, Paris, Payot, 1980, p.94.

l'emploi des mots. Lors du débat présidentiel de 2012, le candidat Nicolas Sarkozy a ciblé directement son interlocuteur, François Hollande, soit en disqualifiant ses propos (« Allez dire (…) que nous avons fait des cadeaux aux riches, c'est une *calomnie*, c'est un *mensonge* ! »), soit en lui appliquant ces mêmes qualificatifs (« Vous êtes un petit *calomniateur* ! », « Merci de votre arrogance », « (…) quel *père la vertu* vous faites ! »[37]

- *Directement adressé au Tu-cible*, avec mots *non-offensants* mais *disqualifiants*

Ici aussi, le *Tu*-cible peut être individuel ou collectif. Mais, soit les mots choisis ne sont que disqualifiants sans être insultants (« Vous êtes un incompétent ! »), soit il est fait recours à divers procédés qui évitent d'utiliser des mots dits insultants mais dont le jeu rhétorique (par antiphrase, euphémisme, ironie, sarcasme) laisse entendre la disqualification vexatoire : « Ça, c'est bien toi ! » lancé à un enfant qui vient de faire une grosse bêtise, ou « Tu ne changeras pas ! » à un jeune qui répète la même erreur. Ce dialogue dans un bistrot parisien témoigne de ce jeu à fleurets mouchetés dans la qualification vexatoire :

— Le consommateur : « Un petit crème, s'il vous plaît »
— Le garçon de café : « On ne sert que des grands crèmes »
— Le consommateur : « Vous ne pouvez pas apporter un petit café avec un peu de lait ? »
— Le garçon de café « Ça s'appelle une noisette »
— Le consommateur : « Merci beaucoup. Grâce à vous, j'aurais appris quelque chose, aujourd'hui ».

Cette dernière réplique signifie à l'autre son impolitesse désagréable, car il se met en position de donneur de leçon.

- *Indirectement adressé au Tu-cible*, avec *mots non-offensants, disqualifiants*

Il s'agit des cas où le locuteur feignant de qualifier un tiers absent, ou prononçant un jugement négatif qui se veut général, vise à faire entendre à l'interlocuteur que c'est à lui que s'applique le jugement. Par exemple, dans une conversation, après des propos quelque peu pédants de la part de son interlocuteur, le locuteur lance, après-coup, en parlant d'autres personnes : « Je n'aime pas beaucoup les pédants ». Une façon de dire : « A bon entendeur, salut ! ». Plus hypocritement, peut être ciblé un tiers absent qui aurait les mêmes défauts que l'interlocuteur auquel on veut faire reproche. Par exemple, sachant que celui-ci a un goût prononcé pour le snobisme, lancer : « C'est comme X. Il est d'un snobisme exécrable ! » Mais, plus souvent, comme dans les joutes politiques, le locuteur vise l'interlocuteur tout en le mettant à distance par un traitement à la troisième personne, ce qui est particulièrement méprisant. Dans le débat présidentiel de 2012, le candidat Nicolas Sarkozy, face à François Hollande, a eu souvent recours à ce traitement : « J'ai écouté monsieur Hollande, c'est assez classique ce qu'il a dit » ; « D'abord, monsieur Hollande connaît mal l'Europe (…) » ; « Alors, sur le traité, mais monsieur Hollande, pardon, invente le fil à couper le beurre ! »[38]

[37] Voir notre : « Le débat présidentiel. Un combat de mots. Une victoire aux points. », revue *Langage et Société* n°151, pp. 107-129.
[38] Voir : « Le débat présidentiel… » *op.cit*.

- Non-adressé à l'interlocuteur mais visant un tiers-cible, avec mots offensants ou disqualifiants

Généralement, le tiers-cible est absent et ne peut se sentir insulté sauf si on lui rapporte les propos. L'interlocuteur, individu ou public, lui, est pris à témoin, voire appelé à partager le qualificatif dans un mouvement d'accord et de complicité : A-« C'est vraiment un sale con ! » — B-« Oui, tu as raison » ; A-« Comment peut-on se comporter de façon aussi arrogante ? » — B-« Que veux-tu, il se prend pour le roi du macadam ! ». Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, sifflé et conspué lors d'une visite dans un quartier de banlieue, répondit à une femme qui l'interpellait : « Vous en avez assez de cette bande de racailles ? On va vous en débarrasser ».

Parole publique/parole privée

Lorsque l'échange de paroles se fait entre deux ou plusieurs personnes, dans un espace qui peut être ouvert (une terrasse de café), mais dont il est considéré que les propos échangés ne concernent que les personnes en présence, et ne sont pas destinés à être entendus au-delà du cercle de ces personnes, on a affaire à un échange d'ordre privé. Dès lors, les participants à l'échange sont les seuls à pouvoir résoudre les problèmes de malentendu, d'incompréhension, et, en l'occurrence, les rapports de force instaurés par la violence verbale. Dans une telle situation, celle-ci ne peut faire l'objet d'un traitement public, à moins qu'elle soit rapportée et diffusée dans un tel espace. Cela se produit fréquemment lorsque les médias rendent public ou commentent les propos de personnalités politiques qui ont été prononcés en *off,* sous couvert de confidentialité.

La violence verbale peut se manifester dans l'espace public, mais pour juger de sa teneur et de son effet, il faut prendre en considération la nature identitaire du locuteur, celle du public auquel il s'adresse et celle de la personne, ou du groupe, visée. C'est alors que le rapport de force qu'elle instaure peut faire l'objet de plaintes de la part de personnes ou groupes qui se considèrent victimes d'un acte d'agression verbale. Les tribunaux sont alors appelés à se saisir des plaintes portées par les victimes elles-mêmes, ou par des tiers les représentant, telles les diverses associations de défense des droits et de la dignité des individus. Dès lors, se pose le problème, pour les tribunaux, de pouvoir déterminer la nature de l'offense. Car la présence d'un tiers ou du public ne suffit pas à qualifier l'injure de publique. Il faut que ce tiers représente une "communauté d'intérêt", et que l'insulte s'adresse à une *personne ès qualité* « chargée d'une mission de service public dans l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie » ; elle peut alors être qualifiée d'*outrage*[39]. Traiter quelqu'un de « Paysan ! », comme cela se produit souvent de la part d'automobilistes parisiens vis-à-vis de provinciaux, ne peut avoir le même effet que lorsque, dans une Assemblée nationale, on entend « A bas les ruraux ! »[40]

A cet égard, un exemple montre l'effet que produit la parole proférée dans l'espace public. Lors d'une interview télévisée[41], Jean-Paul Guerlain, le créateur des parfums du même nom, avait déclaré en réponse à une question concernant son travail : « Pour une fois, je me suis mis à travailler comme un nègre. Je ne sais pas si les nègres ont toujours

[39] *Code Pénal,* 2007, art. 433-5.

[40] Voir : Bleton-Ruget A., « "A bas les ruraux". Polémiques et politique autour de la représentation nationale en France (février-juillet 1871), in Bouchet T., Leggett M., Vigreux J., et Verdo G., *L'insulte (en) politique,* éditions universitaires de Dijon (EUD), 2005, p.93 et sq.

[41] *Le 13h* de France 2, le 15 octobre 2010.

travaillé, mais enfin… ». Diverses associations (Licra, MRAP, SOS Racisme) ont porté plainte et Jean-Paul Guerlain a été condamné à 6.000€ d'amende pour *injure raciale*[42]. Le Tribunal a jugé que la deuxième partie de sa déclaration était une injure puisque, contrairement à la première partie composée d'une expression toute faite, elle redonnait au mot « nègre » un sens stéréotypé à relent colonialiste. De plus, il a été pris en compte le fait que le propos avait été émis sur la place publique par le biais d'une interview télévisée, ce qui n'aurait pas été le cas, dans une simple relation interpersonnelle.

6. De quelques cas de situations communicationnelles

Le cas du discours politique et la dérive populiste

L'une des caractéristiques du discours politique est la stigmatisation de l'adversaire et du mal qui ronge la société : « (…) la violence verbale est l'un des ingrédients de la vie politique »[43], particulièrement dans les moments de crise sociale ou politique, et dans ceux de conquête du pouvoir lors des campagnes électorales. Cette stigmatisation, le discours populiste la pousse à son extrême en satanisant l'adversaire et en faisant de l'ennemi intérieur ou extérieur un bouc émissaire. Longtemps, ce furent, en France, les *Juifs* et les *francs-maçons*, et maintenant les *Arabes* en leur qualité de musulmans. Mais cette stigmatisation peut également être idéologique, selon le positionnement de ses auteurs : les socialo-communistes, les capitalistes, les fascistes, et même les riches et les élites en général. S'ensuit un discours de haine avec emploi de qualificatifs ou d'expressions dont la violence est à la mesure de la situation dans laquelle les paroles sont employées. Car certaines expressions n'ont rien d'insultant en soi, mais elles le deviennent selon le contexte discursif : c'est tel chef d'État, ou ministre, qui est qualifié de façon caricaturales par des dessins et certaines dénominations, comme ce fut autrefois le « Napoléon le petit » de Victor Hugo pour désigner Napoléon III[44] ; c'est la classe politique dans son ensemble qui est qualifiée de « Tous pourris » et dont il est demandé qu'elle « dégage ! » ; ce sont les immigrés qui sont désignés comme « envahisseurs » voulant « violer nos femmes et nos enfants » ; ce sont les minorités (gays, féministes, droits de l'hommiste) taxées de « lobbies » détruisant la société.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les débats politiques soient marqués par une grande violence verbale ponctuée de sarcasmes. On en a donné des exemples précédemment, et on se reportera à certaines études[45]. On a fait allusion au débat présidentiel de 2012, au cours duquel Nicolas Sarkozy a traité François Hollande de « menteur », « arrogant », « calomniateur », « incompétent », « hypocrite », « père la pudeur », mais on peut également rappeler que Jean-Luc Mélenchon, lors de cette même campagne, traita Marine Le Pen de « semi-démente », « bête et stupide », et François Hollande de « capitaine de pédalo ».

---

[42] Par le Tribunal correctionnel de Paris.

[43] Boucher T., « À la recherche de l'insulte (en) politique », in *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, *op.cit.*, p.8.

[44] Mais Napoléon Ier fut taxé de « demonio » (démon), lors de la Guerre d'Indépendance espagnole contre la troupe napoléonienne. Voir à ce propos : « Nommer l'ennemi. Luttes politiques et guerres civiles, Espagne 1808-1823 », in *L'insulte (en) politique, op.cit.*, p.145-154.

[45] Se reporter au numéro 47 de la revue *Semen*, *Discours de la haine. Quelles stratégies de contre-discours ?*, parution en avril 2019.

Le cas de l'humour

Deux cas peuvent se présenter : l'humour dans une relation interpersonnelle, l'humour dans une relation au public, sur scène, ou par le biais d'écrits et de caricatures.

Dans le premier cas, il s'agit d'emplois de termes injurieux ou disqualifiants, soit en visant un tiers, l'interlocuteur étant appelé à être complice, soit en visant l'interlocuteur lui-même, et dans ce cas celui-ci peut se sentir agressé. Il peut se sentir atteint dans son identité personnelle, sociale, ethnique, religieuse, etc., mais dans tous les cas l'acte de langage se présente comme humoristique désamorçant le caractère violent de la disqualification. L'interlocuteur est alors placé dans la situation inconfortable de ne pas prendre l'attaque au sérieux, voire d'en rire (rire jaune), alors que c'est lui qui en fait les frais. Il est pris dans un double mouvement de complicité et d'indignation. Mais comme l'adresse directe insultante est particulièrement dérangeante, risquant de provoquer la rupture de la conversation, le locuteur a souvent recours à des formes d'ironie : « Un mot sur vos propositions. Vous allez *créer* une banque publique. *Formidable,* elle existe déjà ! » lance Nicolas Sarkozy à François Hollande, lors du même débat présidentiel de 2012[46].

Dans le second cas, les propos tenus dans le cadre d'un spectacle ou d'un ouvrage quelconque sont protégés par le contrat humoristique, y compris par la jurisprudence qui considère que, dans la plupart des cas, il faut les interpréter au second degré en dédouanant l'auteur de l'intention de blesser[47]. C'est ce que l'on appelle l'effet cathartique de l'humour. Ainsi, Guy Bedos a-t-il pu faire un sketch avec Sophie Daumier intitulé Vacances à Marrakech, dans lequel il semblait stigmatiser les Arabes, alors qu'il se moquait des touristes français ; ainsi, Desproges a-t-il pu commencer son spectacle en disant « On m'a dit qu'il y avait des Juifs dans la salle », puis : « Naguère encore, les juifs avaient les lobes des oreilles pendants, les doigts et le nez crochus, et la bite à col roulé. Mais de nos jours ils se font raboter le pif et raccourcir le nom pour passer inaperçus » ; ainsi, Proust en scène : « Aux heures de pointe, dans le métro à Paris, le nombre de salopes ! Bon assez parlé d'amour ». Ils n'ont pas été condamnés au nom du contrat humoristique. Il en a été de même lorsque Guy Bedos, lors d'un spectacle à Toul, en octobre 2013, avait lancé aux spectateurs ravis : « Nadine Morano a été élue ici à Toul ? Vous l'avez échappé belle ! On m'avait promis qu'elle serait là... Quelle conne ! ». Poursuivi par l'eurodéputée, le tribunal correctionnel de Nancy a estimé que l'humoriste était resté dans « la loi du genre » en tant qu'humoriste, et qu'il n'avait pas « dépassé ses outrances habituelles ».

Ces saillies pourraient être considérées comme racistes, outrageantes, antisémites et sexistes, et cependant, ces humoristes professionnels n'ont pas été condamnés au nom du contrat de communication, *spectacle humoristique*, qui, selon la jurisprudence française[48], dédouane l'humoriste. On peut alors se demander pourquoi d'autres, dans les mêmes situations, ont été condamnés. C'est que, une fois de plus, le juge prend en

---

[46] Voir notre : « L'arme cinglante de l'ironie et de la raillerie dans le débat présidentiel de 2012 », revue *Langages et Société*, n° ….; voir aussi Bleton-Ruget A., « Chapeau bas, messieurs les aristocrates », in *L'insulte (en) politique, op.cit.*, p.97 et sq.

[47] Voir Basile Ader « Les "lois du genre" du discours humoristique, in Charaudeau P. (dir.) *Humour et engagement politique*, Limoges Lambert-Lucas, 2015, 183-195.

[48] A ce propos, voir notre : « L'humour de Dieudonné : le trouble d'un engagement », in Charaudeau P. (dir.), *Humour et engagement*, Limoges Lambert-Lucas, 2015.

considération l'ensemble des conditions de production de l'acte humoristique[49]. Il faut donc tenir compte du fait que le contrat humoristique libère la parole, qu'il est par définition un acte de transgression qui brise le miroir des conventions sociales, casse les jugements des bien-pensants, fait voler en éclat les stéréotypes identitaires, et que, comme le disent certains humoristes, il doit être comme « un coup de poing dans la gueule »[50].

Les cas de harcèlement

Les cas de harcèlement sont particulièrement délicats à étudier, tant sur le plan psychologique, moral que juridique, si l'on veut ne pas essentialiser le phénomène. D'abord, le harcèlement suppose qu'il y ait répétition insistante d'actes ou de paroles, comme le définit le dictionnaire : *harceler*, c'est : « soumettre sans répit à de petites attaques réitérées, à de rapides assauts incessants. »[51]. Et donc un seul acte ou une seule parole ne peuvent relever du harcèlement. Et pour ce qui constitue le harcèlement verbal, une seule injure ne peut constituer en soi un harcèlement[52]. Ensuite, il faut tenir compte des modes de harcèlement : harcèlement pour exiger, de façon abusive, qu'une personne obtienne des résultats dans le travail ; harcèlement pour obliger un travailleur à démissionner en le privant de certains moyens d'action ; harcèlement pour obliger une personne à se conduire d'une façon qu'elle réprouve[53]. Et souvent ces modes de harcèlement s'accompagnent de menaces et de sanctions.

Ainsi en est-il du harcèlement sur Internet par le véhicule de certains réseaux sociaux. Il faut cependant le distinguer du discours de propagande. Les discours de haine, d'exclusion, de négationnisme, qui s'accompagnent de propos injurieux, diffamatoires, outrageants ; ceux qui font l'apologie du terrorisme, qui prônent le nettoyage ethnique, ne s'adressent à personne en particulier. Ils sont certes répétitifs, conformément à toute action propagandiste, mais, destinés à influencer divers types de public, ils ne relèvent pas à proprement parler du harcèlement. Pour qu'il y ait harcèlement verbal, il faut que les discours prennent pour cible une personne ou un groupe de personnes. On a maintenant suffisamment de témoignages d'hommes ou de femmes qui ont été cibles de harcèlement, véritables lynchages pourrissant la vie des gens, les obligeant à changer de travail, de domicile, ou à devoir être sous protection policière, comme la journaliste, Nadia Daam, qui a subi des attaques d'internautes anonymes, se faisant traiter de « sale pute, je vais t'égorger, violer ton cadavre et faire de même avec ton enfant »[54]. Cependant, ces discours, aussi bien de propagande que de harcèlement, peuvent ne pas être violents et s'exprimer à travers des récits, des métaphores, et des propos en

[49] Pour comprendre le cas Dieudonné et les raisons pour lesquelles il est parfois condamné, voir notre : « L'humour de Dieudonné : le trouble d'un engagement », in Charaudeau P. (dir.), *Humour et engagement*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015, p.135-181.
[50] Cavanna, le créateur d'*Hara-Kiri* et de *Charlie-Hebdo*.
[51] Dictionnaire *Petit Robert*, Le Robert, 2009.
[52] La loi, dans son Titre II : « dispositions relatives aux délits de harcèlement sexuel et moral », insiste, dans l'article 11, sur le caractère répétitif des propos ou comportements.
[53] Voir à ce propos, dans Anne-Véronique Herter, *Le cri du corps*, Paris, éd. Michalon, 2018, le témoignage d'une femme responsable de marketing dans une grande entreprise racontant sa descente aux enfers
[54] Voir *Le Monde*, Supplément *L'Époque*, du 6-7 mai 2018.

apparence politiquement corrects. Raison pour laquelle les juges ont parfois des difficultés à sanctionner, comme en témoigne la jurisprudence.

Pour ce qui est du *harcèlement sexuel*, il faut observer si les propos tenus visent à obtenir, de la part d'une personne de sexe féminin, ou d'un enfant, un comportement de soumission ou de consentement en réponse à une demande de relation sexuelle accompagnée d'une menace (refus d'embauche, perte d'emploi, déclassement socio-professionnel, etc.) ou d'une rétribution (octroi d'un travail, d'un poste, d'une fonction, ascension catégorielle, etc.). Ainsi le Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les hommes et les femmes dit-il : « Le harcèlement sexuel est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui peut se produire sur le lieu de travail mais aussi dans d'autres milieux (associatif, sportif, universitaire, dans le cadre de démarches pour louer un appartement, etc.) » [55]. De plus, il est une autre caractéristique du harcèlement par Internet, en ce que les paroles sont publicisées du fait de la communication en réseau. Dès lors, d'autres personnes sont témoins des injures et insultes, ce qui est encore plus humiliant, et constitue un facteur aggravant l'atteinte à la dignité de la personne. En cela, le harcèlement par Internet se distingue du harcèlement par téléphone, parce que ces derniers s'adressent à une personne en particulier, sans diffusion publique.

Le *harcèlement de rue* répond aux mêmes conditions : il doit être répétitif, interpellatif, et les propos tenus sont insultants à l'endroit de la personne interpellée. Une fois de plus, une injure lancée ponctuellement à une personne de passage ne relève pas du harcèlement : c'est un acte d'agression verbale. Sa particularité réside dans le fait que les personnes sont en présence physique l'une et l'autre et que doit être prise en considération la kinésie dans l'espace où ils se trouvent : immobilité (terrasse de café), mobilité (en marchant), gestuelle et mimique. Reste que, au-delà de la simple interpellation, il faut voir si la qualification est élogieuse ou dénigrante, et si elle porte sur une caractéristique physique, psychologique ou d'appartenance sociale.

De la composante culturelle

de la prise en compte de ces caractéristiques, on en arrive à la prise en compte de la composante culturelle. Car, juger de l'atteinte à la dignité de la personne interpellée dépend des habitudes et coutumes culturelles, et donc des imaginaires sociaux qui caractérisent les sociétés. C'est que, d'une façon générale, le jugement que l'on peut porter sur les manières de parler des individus dépend de la façon dont, dans chaque culture, sont conçus les rapports interpersonnels, les relations sociales, leurs ritualisations, et de la valeur qui est accordée aux mots (les sociolectes), qui engendrent autant de tabous et de stéréotypes. Du même coup, les actes de politesse ou de flatterie, d'impolitesse ou d'atteinte à la dignité de la personne, ne sont pas perçus ni vécus de la même façon dans chaque culture. L'interpellation de rue, par exemple, n'est pas jugée de même manière selon les pays. Cela transparaît dans la langue, les termes employés n'ayant pas la même signification selon les langues, ce qui, entre autres choses, pose des problèmes aux traducteurs[56].

---

[55] Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, (*Stop-violences-femmes*), en ligne.

[56] « Con » et « coño », « merde » et « mierda » n'ont pas le même emploi ni la même signification en français et en espagnol.

Dans certains pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie) se pratiquent dans la rue des interpellations des femmes par les hommes (*complimento, piropo*) comme un jeu de drague ritualisé. En Italie, un « Ciao, moi c'est Giorgio…Ma…Tu es belle comme la tour de Pise »[57] n'est pas dérangeant, du fait que les gens se parlent et se lient facilement lors des rencontres de rue, durant la *passegiatta* (le *paseo* en Espagne), et dans les terrasses de café. Mais il faut dire que, dans ces pays, les relations sociales sont conçues et vécues de façon très familières, les gens s'adressant facilement la parole dans la rue ou les transports en commun sans raison particulière, et se tutoyant sans même se connaître. Il y a comme un désir d'être ensemble qui n'existe pas dans tous les pays[58].

Dans certains pays d'Amérique latine, comme le Mexique et l'Argentine, on conçoit difficilement de manifester un désaccord vis-à-vis de l'interlocuteur ou d'exprimer un refus, ce qui incite le locuteur à trouver des formules ambigües (« Sí, como no » disent les Mexicains même quand ils ne sont pas d'accord), indirectes, faisant pratiquement disparaître la négation de refus. Ce qui explique que l'expression du désaccord ou du refus, peut être considéré comme insultant, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres pays qui, au contraire, valorisent le rapport direct. Dans un cours sur l'ironie, montrant le côté durement critique de cette forme d'humour, les Brésiliens présents crurent voir là une caractéristique du comportement français. En étudiant avec eux un corpus de cas d'ironie au Brésil, ils se rendirent compte que la figure d'ironie était également pratiquée dans leur pays, mais en prenant pour cible un tiers, et jamais l'interlocuteur. Prendre celui-ci comme cible de l'ironie leur paraissait hautement agressif.

En France, les relations sociales du quotidien sont davantage distantes. On n'interpelle pas n'importe qui dans n'importe quelle situation si ce n'est pour demander son chemin ou l'heure. Et donc, toute interpellation (« Psst ! », « Mademoiselle ! », sifflements et autres exclamations) est à priori considérée inconvenante, dérangeante, voire menaçante. Cela participe, d'après Michel Serres, d'un désir de ne pas être dérangé en public : « (…) dans la rue ou dans les transports, j'ai envie qu'on me laisse tranquille »[59]. A l'inverse, une certaine propension du Français à critiquer et à faire des commentaires ironiques, peut être mal perçue par un étranger qui y voit là une attitude de « donneur de leçon ». Une québécoise raconte ce qui lui paraît arrogant dans le comportement des Français. Visitant l'Arc de triomphe à Paris, en pleine chaleur du mois de juillet, et s'étant déchaussée, elle est interpellée par une femme de police qui lui dit : « Madame, remettez vos chaussures, s'il vous plaît ». « C'est correct » reconnaît l'amie québécoise. Mais la policière ajoute : « On n'est pas ici à la plage ! ». Voilà qui est particulièrement « insultant » à ses yeux : une façon de « faire la leçon », comme le ferait un adulte à un enfant. Ainsi les Québécois traitent-ils les Français de « maudits baveux ».

Aux Etats-Unis, les choses sont encore plus exacerbées, du moins dans les universités. Il y est question de « micro-agression », théorisée par un psychologue, Derald Wing Sue, qui distingue des *micro-assauts* (actes de discrimination intentionnels, comme les inscriptions islamophobes), des *micro-insultes* (compliment qui souligne inconsciemment l'appartenance ethnique de l'autre), et des *micro-invalidations* (dénégation de la souffrance historique du groupe minoritaire), qui font l'objet de chartes pour les enseignants et de possibles dénonciations pour les intéressés se

[57] Les statistiques qui montrent que, en Italie, rencontrent de rue et peu d'étude ou de profession (voir *L'Obs* n°2801, 12/07/18)

[58] Voir le reportage sur « La drague dans le monde », in *L'Obs* n° 2801, du 12/07/2018.

[59] Voir : M. Serres, in *Le Monde,* 12-13/08/18.

considérant victimes de discrimination. Ainsi, ne peut-on demander à une personne de « couleur noire » quelle est son origine par la question : « Vous êtes d'où ? », car ce serait lui rappeler sa différence par rapport à une population blanche[60].

On voit l'importance de la composante culturelle pour juger de la teneur d'une offense, et l'on ne s'étonnera pas — sans l'approuver pour autant — que les caricatures danoises de Mahomet n'aient provoqué aucune réaction d'indignation dans les pays laïcisés, et ont, au contraire, déclenché scandale et révolte dans les pays musulmans qui ne séparent pas le politique du religieux, jugeant qu'il y avait là : *blasphème*.

7. Cas d'effets produits

On ne peut terminer ce parcours des interrogations sur les conditions de production de la violence verbale sans passer en revue quelques-unes des réactions possibles de la personne qui est cible de ces interpellations ou qualifications offensantes, insultantes ou injurieuses. Car on a bien dit que tout acte langage dépend pour son sens et sa compréhension, du sujet qui l'interprète, et donc de sa réaction. On s'intéressera ici à quelques cas qui se produisent dans les relations interpersonnelles, avec ou sans présence de témoins, et de réactions publiques, mis à part les cas où l'injurié, victime, se tait, ou assigne en diffamation l'injurieur.

L'effet de retournement

Face à une insulte, l'interlocuteur peut, au lieu de s'indigner ou de protester, retourner l'insulte de façon directe ou indirecte et renverser le rapport de force. Par exemple, à une insulte qui porte sur le physique de la personne, répondre : « Et toi, tu t'es vu ? ». Ce fut le cas de l'affaire Eon. Le 28 août 2008, lors d'une visite du Président de la République française à Laval, une personne brandit un petit écriteau sur lequel est inscrit : « Casse toi pov'con ! ». Cette phrase, on le sait, fait référence à une réplique du même Président de la République, prononcée lors de sa visite au Salon de l'agriculture, le 23 février 2008, à un agriculteur qui avait refusé de lui serrer la main. On peut penser que c'est un juste retour des choses selon la tactique de *l'arroseur arrosé*.

Pourtant, l'auteur de cet acte, M. Eon, a été déclaré coupable par le tribunal de grande instance de Laval[61], et condamné à une amende de 30 euros avec sursis, au motif qu'il y avait « délit d'offense au Président de la République, réprimé par la loi du 29 juillet 1881 sur la presse », et que l'auteur avait clairement eu l'intention d'offenser le Chef de l'État. Ce jugement fut confirmé en appel[62]. Cependant, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que « La France a violé la liberté d'expression en condamnant pour offense à Nicolas Sarkozy l'homme qui avait brandi en août 2008 un écriteau en carton marqué du slogan "Casse-toi pov'con" (…) », arguant que le recours à une sanction pénale risque d'avoir « un effet dissuasif sur des interventions satiriques qui peuvent contribuer au débat sur des questions d'intérêt général. »

---

[60] Voir, à ce propos, le reportage publié dans *Le Monde* du 1er décembre 2018.
[61] Le 6 novembre 2008.
[62] Le 24 mars 2009 par la Cour d'appel d'Angers.

L'effet de désamorçage

L'interlocuteur insulté peut procéder d'autres façons : soit en répondant par une réplique humoristique, soit en revendiquant le qualificatif négatif attribué, ce qui dans un cas comme dans l'autre, désamorce l'effet d'injure et rend son locuteur ridicule. Dans le premier cas, ce serait répondre par un sourire, ou avec ironie : « N'est-ce pas ? », « Merci beaucoup ! », « Ça, c'est bien vrai ! », « Que voulez-vous, on ne se refait pas », « Qu'en termes galants, ces choses-là sont dites ! ». C'est encore dans le débat présidentiel de 2012 que l'on trouve ce genre de réplique ironique : Nicolas Sarkozy ayant traité à plusieurs reprises son adversaire de menteur et ajoutant : « Quand vous dites "je suis toujours content de moi", que je ne prends pas mes responsabilités, *c'est un mensonge* », François Hollande rétorque : « Vous êtes très mécontent de vous. J'ai dû me tromper, j'ai dû faire une erreur. Je me mets à présenter mes excuses, vous êtes très mécontent de vous. »

C'est une des caractéristiques de la société de Cour et des Salons du XVIIIème siècle, dont témoignent diverses pièces de théâtres de Beaumarchais à Edmond Rostand avec son *Cyrano de Bergerac*, — ce que Laurence Rosier nomme *l'effet Cyrano*[63] —, qui consiste à mettre les rieurs de son côté au détriment de l'autre, par quelque trait d'esprit. Et c'est aussi ce à quoi on assiste aujourd'hui dans les *talk-shows* télévisés : une parole qui cherche à faire rire, à tout prix, au détriment d'une personne de notoriété[64].

Dans le second cas, l'interlocuteur reprend la qualification négative qui lui est attribuée en la revendiquant. Par exemple, un homme qui, traité de machiste par une femme, répond : « Et fier de l'être ! » On trouve nombre d'exemples lors des conflits sociaux et politiques : le « Manifeste des 343 salopes » en réponse à une stigmatisation des femmes qui se font avorter ; celui de l'association « Les chiennes de garde », en réponse aux attaques et insultes sexistes. Dans un autre domaine, on rappellera le « Nègre je suis, nègre je resterai »[65] d'Aimé Césaire, revendiquant hautement avec Léopold Senghor la *Négritude*, et répondant, à qui le traitait de « nègre » : « Le nègre vous emmerde ! ». Une façon de renverser le stigmate pour magnifier la fierté retrouvée d'être noir. C'est aussi, face aux propos qui stigmatisent le populisme, la réponse : « Populiste, je suis » de Jean-Marie Le Pen, et de Jean-Luc Mélenchon, et même d'Emmanuel Macron, lors de la campagne électorale de 2017 : « Si être populiste, c'est parler au peuple de manière compréhensible sans passer par le truchement des appareils, je veux bien être populiste. »[66].

L'effet de connivence

Enfin, on ne peut écarter l'invective qui est destinée à créer une connivence avec l'interlocuteur au détriment d'un tiers insulté à distance. C'est un moment où le locuteur cherche à se débarrasser d'une morale bien-pensante, d'un politiquement correct, en sollicitant l'interlocuteur, ou un groupe de personnes (comme ce qui se passe dans le spectacle humoristique) pour qu'il partage l'invective, créant ainsi — serait-ce de façon éphémère et illusoire — une communauté de jugement. C'est, entre autres choses, ce sur

---

[63] *Petit traité de l'insulte, op.cit*, p.76

[64] Voir, entre autres, l'émission *On n'est pas couché*, sur France 2.

[65] *Nègre je suis, nègre je resterai*, Livre d'entretiens avec Françoise Vergès, Paris, Albain Michel, 2005.

[66] Emmanuel Macron, *Journal du dimanche*, mars 2017.

quoi se fonde l'inventivité argotique à visée cryptique[67] qui, par jeu métaphorique, vise à créer une connivence de groupe. Par exemple, lorsque pour désigner une partie du corps féminin (la poitrine), on entend : « Y a du monde au balcon ». Par exemple, Brassens, qui regrette le temps où l'on jurait « à langue raccourcie »[68], termine la chanson *Saturne* en déclarant : « Et la petite pisseuse d'en face / Peut bien aller se rhabiller ».

Cette connivence peut se manifester par un jeu de surenchère dans la qualification négative : « C'est une péteuse ! » dit l'un, « Une pétasse, tu veux dire ! » renchérit l'autre. Mais elle peut être plus cynique, le locuteur assumant son image de provocateur. Laurence Rosier rapporte, dans son *Petit traité de l'insulte*[69], un dialogue, extrait du film *Le goût des autres*, entre Bacri et un ami. Le premier s'étonnant que les journalistes ne soient pas venus à l'exposition, s'esclaffe : « Quoi ? Ils ont dit qu'ils venaient et i sont pas venus ? Ce sont vraiment des PD ! » ; et l'ami de répondre : « Vous voulez dire des hommes qui s'enculent ? Comme mon ami et moi ? »[70] A la fois, retournement, désamorçage et connivence.

L'effet « parano »

On ne peut pas ne pas évoquer *l'effet parano*, bien qu'on ne puisse pas imputer au locuteur l'intention d'insulter l'interlocuteur. Car c'est en effet ce dernier qui impute au locuteur une telle intention. On aura remarqué que bien souvent, lors de demande de renseignement auprès d'une personne travaillant dans une entreprise comme la SNCF, ou la RATP, dans un Grand magasin, un Supermarché, ou dans la police, vous vous entendiez rétorquer un « Bonjour ! » appuyé, avec un temps de silence comme si était attendue la réciproque, et ce, bien que vous vous soyez adressé à elle avec précaution (« Pardon », « S'il vous plaît », « Excusez-moi »). Un esprit pointilleux pourra interpréter cette réaction comme : « Vous n'avez pas dit, bonjour, vous êtes impoli. J'attends que vous disiez "Bonjour" pour vous répondre ». Double effet de vexation pour l'interlocuteur, et d'arrogance pour le locuteur qui s'érige en donneur de leçon. Bien des Québécois ont témoigné qu'à une certaine époque, lorsqu'ils venaient en France et demandaient du « pain français » dans une boulangerie, s'entendaient répondre : « Quel pain vous croyez que je fais ? » Les imputations d'intention peuvent se faire dans les deux sens.

Conclusion

Il est difficile de déterminer les *motifs* et les *buts* de la violence verbale, car ces questions renvoient à une étude psychologique, voire psychanalytique, des intentions et des effets : les intentions ne sont pas nécessairement conscientes et n'ont pas nécessairement pour but de « détruire l'autre » comme on le dit souvent. Les motifs peuvent être ancrés dans l'inconscient et finalement renvoyer au sujet lui-même, jusqu'à y voir une source, pour celui-ci, de plaisir collectif dans la violence émeutière[71], ou de jouissance sadique. Freud le souligne : « Nous dépeignons cet ennemi sous des traits mesquins, vils, méprisables, comiques, et, grâce à ce détour, nous savourons sa défaite

[67] Voir, à ce propos, Guiraud P., *L'argot*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1956
[68] *La ronde des jurons*
[69] *Petit traité de l'insulte, op.cit.*
[70] *Ibid.*, p.74.
[71] Voir à ce propos : « L'alchimie de la violence émeutière », in *Le Monde* du 5 décembre 2018.

que nous confirme le rire du tiers, dont le plaisir est tout gratuit. »[72] Après tout, la violence verbale est un symptôme du mal-être psychologique et/ou social des individus. Il est marque de souffrance pour l'agresseur et pour l'agressé. Freud a tenté de distinguer mot d'esprit, insulte et lapsus. Lacan, Jacques-Alain Miller, et d'autres psychanalystes s'y sont collés, montrant que n'importe quel signifiant, dans des circonstances précises, peut être une marque d'insulte dont le fond se trouverait dans le « nom du père »[73]. Cela relève d'un autre type d'étude, dans un autre champ disciplinaire.

En revanche, dans une problématique de moralité sociale, les études discursives doivent permettre de comprendre les différents effets de la violence verbale, négatifs et positifs, en partant d'un présupposé qui est que la violence, en général, est un phénomène qui s'inscrit dans les rapports sociaux, comme force intrinsèque à la vie en société, et que, dans ces rapports sociaux, la violence verbale est une marque de pouvoir ou de contrepouvoir qui produit des effets sur la construction identitaire des individus.

Comme marque de *pouvoir*, elle participe du processus de *violence symbolique* qu'a défini Bourdieu : « La violence symbolique est cette coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui. »[74] L'acte d'agression verbale témoigne alors d'un rapport de supériorité de son auteur vis-à-vis de celui ou celle qui en est la cible, laquelle se trouverait, de fait, en position d'acceptation, de consentement ou de soumission. Les manifestations peuvent en être diverses : des offenses, explicites ou implicites, adressées à une personne ou un groupe, telles que nous les avons passées en revue ; des invectives dans les polémiques entre intellectuels qui sont autant de tentatives de se positionner comme détenant une vérité supérieure à celle de son rival ; des insultes entre politiques comme moyen de disqualifier l'adversaire ; l'emploi de stéréotypes dénigrants à l'adresse de l'autre-étranger, façon de marquer la supériorité de sa nationalité ou de son ethnie[75]. Dans ce cas, l'autre-étranger est renvoyé à l'identité de son groupe, dépouillé de sa singularité et ainsi stigmatisé[76]. Cela peut se faire également sous forme ritualisée, comme c'était le cas des jeux de *la pique*, dans les Cours royales (les *Précieuses*) auxquels nous avons fait allusion, jeux loués, justifiés comme une activité créative, marque d'un certain savoir vivre, mais jeux qui, en réalité, étaient le privilège des puissants.

Mais la violence verbale peut aussi être une marque de *contrepouvoir*. Dans sa forme extrême, la violence révolutionnaire se justifie au nom du peuple souffrant contre les monarques ou tyrans de toute obédience. Il est alors question d'une « juste violence », celle de la cause du peuple, des révolutionnaires de 93, et d'autres moments de soulèvement du peuple contre l'oppression des puissants. Cette violence s'accompagne souvent d'un vocabulaire stigmatisant (*facho, gaucho, vermine, cloportes, cafards*). On l'entend également dans les combats politiques modernes. De façon plus modérée, le contrepouvoir peut s'exprimer par des contre-discours, des discours s'érigeant contre le politiquement correct de quelque bord qu'il soit, les modes et les doxas qui dominent à

---

[72] Freud S., *Le mot d'esprit et ses rapports ave l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1971, p.152.
[73] « Lacan dit que l'insulte est le premier et puis le dernier mot », in J.-A. Miller, *Le Banquet des Analystes, L'Orientation lacanienne*, cours de 1989 -1990.
[74] Bourdieu, P., *Méditations Pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997, p.245.
[75] Voir à ce propos : Dornel L., « L'insulte xénophobe en France au XIX° siècle », in *L'Insulte (en) politique. Europe, op.cit.* p.117.
[76] *Ibid.*, p.118.

un moment donné dans la vie d'une société. Ces contre-discours véhiculent souvent, pour se faire entendre, des mots violents destinés à provoquer une prise de conscience sociale au risque du scandale. Sans compter cet autre risque de renversement des pouvoirs dans lequel le dominé devient dominant avec les mêmes armes que ce dernier, ne faisant que reproduire une situation de domination : « Attention à ne pas prendre la place des maîtres et répéter leurs travers » dit l'écrivaine guadeloupéenne, Maryse Condé[77].

La violence verbale peut aussi avoir un effet de *catharsis*, empêchant la violence physique. D'abord, parce que « quand on s'engueule on ne cogne pas » ; effet salutaire de la parole qui joue un rôle d'exutoire permettant à la pulsion de colère de prendre une forme concrète sans passer par l'explosion physique. Sa ritualisation en est d'ailleurs une des façons, dans certaines cultures, d'éviter la confrontation des corps. Mais il est vrai que, parfois, « l'insulte-provocation »[78], ou la surenchère d'insultes dans les échanges verbaux, peut conduire, en son acmé, à un passage aux poings. Ensuite, parce qu'elle permet de transgresser, sous couvert d'humour, les visions « bien pensantes » du monde, pour le meilleur ou pour le pire. Dans ce cas, elle crée des connivences, faisant partager une violence par procuration, sans qu'on ait l'air de la prendre au sérieux. Ainsi, les éructations du Capitaine Hadock dans les albums de Tintin, ainsi des engueulades entre les irréductibles Gaulois des albums d'Astérix qui se terminent toujours par un banquet festif. Enfin, pour certains, la stigmatisation verbale peut avoir un effet identitaire : dans la complexité du savoir « qui je suis », face à « qui est l'autre », et à « comment me voit l'autre », la stigmatisation de l'autre me permettrait de prendre conscience de ma propre identité. Il s'agirait là d'une nécessité identitaire comme le suggère Jean-Claude Milner : « Qu'est-ce ça veut dire que de se dire juif ? Généralement, ils finissent par ne plus savoir s'ils sont juifs ou pas. Ils se fient alors aux antisémites, qui leur garantissent leur nom par l'insulte et le mépris. C'est d'eux que Sartre a fait l'analyse : il dit vrai, mais il ne dit pas tout. »[79]

Évidemment, on peut aussi penser que la violence verbale aurait la vertu, une fois dépassé le moment d'exutoire, de déclencher des *débats de société*, toujours utiles pour faire avancer la pensée. Mais on est quelque peu interloqué par l'explosion de violence verbale qui circule dans les réseaux sociaux, vraisemblablement du fait que la communication s'instaure dans l'anonymat, entre acteurs sans identité autre que celle de leurs paroles, sans responsabilité puisque cette violence peut s'exercer en toute impunité, et qu'elle est même revendiquée, car c'est pour les internautes une façon de se défouler et d'exister dans un marché de l'information fort concurrentiel[80].

Dans les pages du journal *Le Monde*[81] consacrée aux faits de société, une chroniqueuse découvre qu'un internaute faisait, en toute impunité, des blagues plus ou moins salaces dans les réseaux sociaux, jusqu'à ce que les messages de "≠metoo" et "≠balancetonporc" le culpabilisent en le reléguant dans la catégorie des « mecs lourds

---

[77] Interview dans *Le Monde* du 9-10 décembre 2018. Elle rappelle que « Fanon disait que le colonisé est un envieux. Tout ce dont il rêve, c'est prendre la femme du colon et la baiser. Je ne voudrais pas que les femmes se réfugient dans une position de dominantes qui les satisfassent, et qu'elles cessent de mettre le monde — et elles-mêmes — en question. »

[78] Voir à ce propos : « L'insulte xénophobe en France au XIX° siècle », *op.cit.* p.113.

[79] Jean-Claude Milner, interview in revue *Actualité Juive*, le 31/11/2017.

[80] Voir notre : *La manipulation de la vérité. Du triomphe de la négation aux brouillages de la post-vérité*, Lambert-Lucas, 2020.

[81] *Le Monde*, 27-28 mai 2018.

au paternalisme lubrique ». Elle suggère alors : « Il ne faudrait pas qu'avec le relou (le lourdingue) disparaisse *in fine* toute possibilité de transgression dans la sphère du discours », car avance-t-elle, « la blague lourde peut avoir des vertus socialement décontractantes et doit être pratiquée, à parts égales par les femmes et les hommes. Dans le cas contraire, l'intelligence amputée de la connerie, n'aurait plus aucune respiration et deviendrait un diktat suffoquant. » [82]

Des études sur la violence verbale, en tenant compte des situations de communication, de l'identité des acteurs et du contexte culturel, devraient permettre d'éviter de globaliser le phénomène, d'amalgamer les situations d'emploi, de porter des jugements généralisants à partir de cas particuliers. De telles études devraient permettre de mieux comprendre ce qui se joue dans les relations sociales et les rapports de force qui les traversent, rapports de force constitutifs de l'identité des individus. Enfin, de telles études devraient permettre de ne pas confondre discours militant et discours scientifique, chacun ayant sa raison d'être, mais ne devant pas s'instrumentaliser réciproquement. Il y va de la survie du savoir.

[82] Natacha Henry, *Les Mecs lourds ou le paternalisme lubrique*, Robert Laffont, 2003.

Références bibliographiques

Ader B., « Les "lois du genre" du discours humoristique, in Charaudeau P. (dir.) *Humour et engagement politique*, Limoges Lambert-Lucas, 2015, p.183-195.

Barthes R., *Roland Barthes par roland barthes*, Seuil, 1975.

Beaumatin E., et « Le trait "privé"/"public" en matière d'injure et de délits connexes : Remarques linguistiques sur une distinction du droit français », in Desmons E., Paveau M-A., Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours, Paris, L'Harmattan, 2008, p.71-89.

Bleton-Ruget A., « "A bas les ruraux". Polémiques et politique autour de la représentation nationale en France (février-juillet 1871), in Bouchet Th., Leggett M., p. Vigreux J., et Verdo G., *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, éditions universitaires de Dijon (EUD), 2005, p.93-101.

Bouchet Th., « À la recherche de l'insulte (en) politique », in Bouchet Th., Leggett M., Vigreux J., et Verdo G., *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, Éditions universitaires de Dijon, 2005, p.8-12.

Bouchet Th., Leggett M., Vigreux J., et Verdo G., *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, éditions universitaires de Dijon (EUD), 2005.

Bourdieu, P., *Méditations Pascaliennes*, Paris, Le Seuil, 1997.

Buffet A.-L., « La violence verbale est meurtrière », en ligne, *C'est la vie*, édition FR.

—— *Victimes de violences psychologiques : De la résistance à la reconstruction*, Le passeur, 2016.

Césaire A., *Nègre je suis, nègre je resterai*, Livre d'entretiens avec Françoise Vergès, Paris, Albain Michel, 2005.

Charaudeau P., « Étude de la politesse, entre communication et culture », in Cozma A-M., Bellachhab A., Pescheux M. (dir.), *Du sens à la signification. De la signification aux sens. Mélanges offerts à Olga Galatanu*, Bruxelles, 2014, pp. 137-154.

—— « Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière », in Charaudeau P. (dir.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan, Paris, 2009.

—— « L'arme cinglante de l'ironie et de la raillerie dans le débat présidentiel de 2012 », Revue *Langage & Société* n° 146, 2013, p. 35-47.

—— « L'humour de Dieudonné : le trouble d'un engagement », in Charaudeau P. (dir.), *Humour et engagement*, Limoges Lambert-Lucas, 2015, p.135-181.

—— « Le débat présidentiel. Un combat de mots. Une victoire aux points. », revue *Langage et Société* n°151, pp. 107-129.

—— *Le Débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Limoges, Lambert-Lucas, 2017.

—— La manipulation de la vérité. Du triomphe de la négation aux brouillages de la post-vérité, Limoges, Lambert-Lucas; 2020.

Chastaing M., « La psychologie des jurons », *Journal de Psychologie morale et politique*, n°3-4, 1976, p. 443-468,

—— en collaboration avec Abdi H., « Psychologie des injures », *Journal de Psychologie morale et politique*, n°1, 1980, p. 31-62.

Dictionnaire, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, 1994.

Dictionnaire, *Le Petit Robert*, édition 2009.

Dornel L., « L'insulte xénophobe en France au XIX° siècle », in Bouchet Th., Leggett M., Vigreux J., et Verdo G., *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, éditions universitaires de Dijon (EUD), 2005, p.111-120.
Edouard R., *Dictionnaire des injures*, Paris, Tchou, 1973.
Freud S., *Le mot d'esprit et ses rapports ave l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1971.
Guiraud P., *L'argot*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1956.
Guiraud P., *Les gros mots*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1975.
Henry N., *Les Mecs lourds ou le paternalisme lubrique*, Robert Laffont, 2003.
Herter A.-V., *Le cri du corps*, Paris, éd. Michalon, 2018.
Hirigoyen M.-F., *Le harcèlement moral*, Pocket, 2006.
Hocquellet R., « Nommer l'ennemi. Luttes politiques et guerres civiles, Espagne 1808-1823 », in Bouchet Th., Leggett M., Vigreux J., et Verdo G., *L'Insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX° siècle à nos jours*, éditions universitaires de Dijon (EUD), 2005, p.145-154.
Huston, N., *Dire et interdire*, Paris, Payot, 1980, p.94.
Largueche É., *L'effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse*, Paris PUF, 1983.
—— *L'injure à fleur de peau*, Paris, L'Harmattan, 1993.
Miller J.-A., *Le Banquet des Analystes, L'Orientation lacanienne*, cours de 1989 -1990.
Milner J.-C., *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil, 1978.
Nasr R., *Les violences conjugales : étude comparative entre Liban, France et Canada*, en ligne : theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2009.nasr
Rosier L., *Petit traité de l'insulte*, Loverval, Ed. Labor, 2006.
Ruwet N., *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil, 1982.